

## **CHAPITRE III: LES USAGES ET LES BÂTIMENTS PRINCIPAUX**

#### **SECTION I: CLASSIFICATION DES USAGES**

#### 20. DESCRIPTION ET CONTENU DES CLASSES D'USAGES

#### 1. HABITATION

### 11. Habitation unifamiliale:

Font partie de cette classe:

- 111. Habitation unifamiliale isolée
- 112. Habitation unifamiliale jumelée
- 113. Habitation unifamiliale en rangée
- 114. Habitation unifamiliale à cour latérale zéro

## 12. <u>Habitation bifamiliale</u>:

Font partie de cette classe:

- 121. Habitation bifamiliale isolée
- 122. Habitation bifamiliale jumelée
- 123. Habitation bifamiliale en rangée

### 13. Habitation multifamiliale:

Font partie de cette classe:

- 131. Habitation multifamiliale isolée
- 132. Habitation multifamiliale jumelée
- 133. Habitation multifamiliale en rangée





## CHAPITRE III: LES USAGES ET LES BÂTIMENTS PRINCIPAUX

- 14. <u>Habitation dans un bâtiment à usages multiples :</u>
- 15. Habitation communautaire:

Font notamment partie de cette classe les centres de transition, les centres de réadaptation pour handicapés physiques, pour handicapés mentaux, pour mésadaptés sociaux, pour alcooliques et toxicomanes, les centres d'hébergement pour personnes âgées, les résidences d'étudiants, les maisons de chambres, les couvents, les monastères et les presbytères.

- 16. Maison mobile ou unimodulaire :
- 17. Chalet:

SECTION III: NORMES RELATIVES À L'OCCUPATION DU SOL

#### 43. VARIATION DE LA HAUTEUR D'UN BATIMENT PAR RAPPORT AU BATIMENT VOISIN

Malgré les hauteurs maximales prescrites à la grille des spécifications, la hauteur d'un bâtiment en mètres ne peut excéder de plus de 75% la hauteur du bâtiment le moins haut dans un rayon de 12 mètres, mesurée à partir du niveau moyen du sol.





### CHAPITRE III: LES USAGES ET LES BÂTIMENTS PRINCIPAUX

#### **TERMINOLOGIE**

**Bâtiment principal** : Bâtiment où sont exercés le ou les usages principaux et certains usages complémentaires ou additionnels.

**Étage** : Partie d'un bâtiment comprise entre la surface d'un plancher et le plafond ou le toit immédiatement au-dessus.

**Habitation**: bâtiment ou partie de bâtiment destiné à abriter des êtres humains et comprenant un ou plusieurs logements, incluant les chalets de villégiature, les gîtes touristiques, mais excluant les camps de chasse, les hôtels, les motels et les auberges.

Habitation bifamiliale : Bâtiment isolé comprenant 2 logements.

Habitation multifamiliale: Bâtiment comprenant plus de 2 logements (voir illustration 5).

Habitation unifamiliale: Bâtiment comprenant un seul logement (voir illustration 5).

**Hauteur d'un bâtiment en étages** : Le premier étage d'un bâtiment est celui dont le plancher est situé le plus près du sol et dont plus de la moitié de la hauteur est située au-dessus du niveau moyen du sol nivelé en façade avant du bâtiment (voir illustration 6).

Hauteur d'un bâtiment en mètres : Distance verticale entre le niveau moyen du sol nivelé en façade du bâtiment donnant sur rue et le point le plus haut du bâtiment à l'exclusion des cheminées, antennes, clochers, campaniles, puits d'ascenseurs ou de ventilation, et autres dispositifs mécaniques placés sur le bâtiment (voir illustration 6).

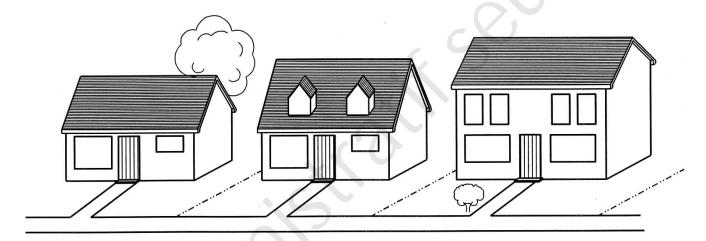




## **CHAPITRE III: LES USAGES ET LES BÂTIMENTS PRINCIPAUX**

## Illustrations 5 : Typologies de bâtiments résidentiels

## 1° Bâtiments unifamiliaux isolés



## 2° Bâtiments unifamiliaux jumelés







## **CHAPITRE III: LES USAGES ET LES BÂTIMENTS PRINCIPAUX**

## 3° Bâtiments unifamiliaux en rangée



## 4° Bâtiment isolé de 6 logements

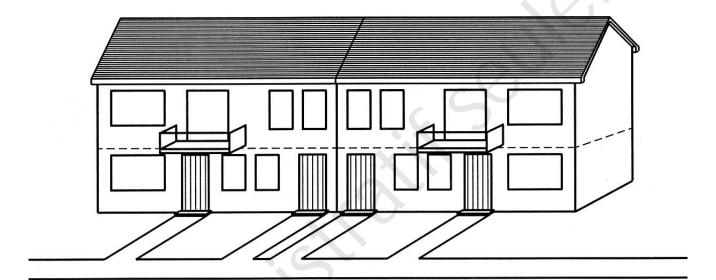






# **CHAPITRE III: LES USAGES ET LES BÂTIMENTS PRINCIPAUX**

5° Bâtiments jumelés de 2 logements chacun







## CHAPITRE III: LES USAGES ET LES BÂTIMENTS PRINCIPAUX

### Illustrations 6 : Calcul de la hauteur d'un bâtiment

